

**Rapport de la commission de gestion
sur l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2012
Législature 2011-2016
Préavis n° 30-2013**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion est composée de Mmes Sandrine Berthoud, Corinne Borgeaud, Pascale Zbinden et MM. Didier Chapuis, Piéric Freiburghaus, Fritz Waelti et Stéphane Zürcher.

Ses membres ont défini, le 12 novembre 2012, les objets et thèmes qu'ils désiraient traiter pour l'examen des comptes et de la gestion de l'exercice 2012, à savoir :

La patinoire, le centre communal du Verger, les rentrées fiscales des personnes morales et physiques, l'ASICOPE, les immeubles, l'énergie, les procédures en matière de police des constructions (autorisations municipales et mises à l'enquête publique) et les points en suspens relevés lors du précédent rapport de gestion.

Par ailleurs et afin de s'imprégner au mieux de la réalité de leurs activités quotidiennes, la commission a émis le souhait de rencontrer l'association de la piscine, du camping et de la patinoire de Penthalthaz et environs, le concierge du Verger, le personnel du greffe municipal, le technicien communal et, finalement, de participer à une séance publique de l'ASICOPE.

Séance du 15 janvier - Patinoire

Le mardi 15 janvier, la commission de gestion, sans Stéphane Zürcher excusé, s'est retrouvée à la patinoire en présence des personnes suivantes :

Pour la Municipalité : Mme la Syndique Isabelle Hautier (également déléguée municipale au sein de l'association), MM. Yves Jauner et Pierre-André Ischi.

Pour la Commission des finances : M. Claude Brocard.

Pour l'Association de la piscine, du camping et de la patinoire de Penthalthaz et environ : Mme Viviane Fischbach, responsable du personnel – directrice, MM. Richard Poget, administrateur - caissier, Christian Laffely, secrétaire, Jean-Luc Duperrex, responsable technique, Jacques Deléderray, membre adjoint.

Pour sa troisième saison, soit du 1^{er} décembre 2012 au 3 mars 2013, la patinoire, installée sur le terrain de sport du Verger, est pour la première fois gérée, hors week-ends, par l'association.

La commission relève avec plaisir que de nombreux bénévoles se sont annoncés, via Doodle, pour prendre le relai lors des quinze week-ends. Elle tient également à souligner les modifications et améliorations apportées pour cette saison, soit :

- Engagement d'une personne assurant, en semaine, le nettoyage de la glace, la tenue de la buvette et la location des patins. ... *Par grande affluence, il ne faut pas mettre deux pieds dans le même patin...*
- Location, à hauteur de CHF 3500.- par saison, d'un tracteur pour le nettoyage de la glace. Ce véhicule fonctionne à satisfaction de tous les utilisateurs. Il est également apprécié par le voisinage, puisque moins bruyant que celui précédemment acquis. Le tracteur, propriété de la commune, est actuellement et momentanément non immatriculé. Il est utilisé pour effectuer quelques travaux sur le site des services extérieurs du Plan-Bois. M. Jean-Luc Duperrex est chargé d'établir un rapport sur son potentiel d'utilisation.
- La pratique du hockey, durant des horaires réduits, est rendue possible par l'installation de mini-buts, de filets de sécurité derrière ceux-ci, en surélévation de la balustrade, et l'utilisation de pucks en matière souple. ... *Comme sur une vraie patinoire...*
- Les écoles ont bien profité de cette surface de glace, puisque pas moins de cinquante-cinq classes, dont certaines hors périmètre ASI-CoPe, se sont inscrites pour cette saison.
- L'association et la Municipalité sont en contact avec le responsable du Tourisme du Gros de Vaud afin de promouvoir notre patinoire dans le district.

L'augmentation de la fréquentation est réjouissante. Les chiffres de cette augmentation sont en annexe du préavis municipal.

Enfin, la Commission de gestion a abordé quelques points relevés lors du précédent rapport :

- Energie :
La patinoire est alimentée en électricité par un raccordement depuis le Verger. S'il n'existe, contrairement à ce qui nous avait été annoncé, pas de compteur séparé, « La Pati » à Ecuwillens (FR), qui gère informatiquement l'installation de glace, pourra communiquer, à la fin de la saison, la consommation en kWh à toute personne intéressée.
- Nettoyage de la glace :
Dans un souci d'économie, la commission avait suggéré, l'année dernière, de nettoyer la surface le soir. Il s'avère que cette proposition n'est pas pertinente en cas d'intempéries nocturnes, lesquelles obligent alors un nouveau passage le matin suivant.

Séance du 7 février – Centre communal du Verger

Le jeudi 7 février, la commission de gestion, sans Sandrine Berthoud excusée, s'est réunie au centre communal du Verger pour la visite des différents locaux.

La Municipalité était représentée par Mme la Syndique Isabelle Hautier, Mme Isabelle Gay-Crosier, MM. Yvan Rochat et Pierre-André Ischi. M. Yves Jauner était excusé. M. Claude Brocard représentait la Commission des finances.

Les personnes citées ci-après ont participé à la première partie de cette séance : M. Claude Girod, remplaçant du responsable du service extérieur et M. Laurent. Lugrin de la société Techbat Lugrin, service et maintenance, Echallens.

Dite société a été mandatée, il y a environ deux ans, pour l'installation et la maintenance d'un système électronique du réglage des ventilations et chauffages des différents locaux, en fonction de leur utilisation. L'entretien de ces importantes installations est ainsi mieux suivi et a permis de réaliser, selon M. Lugin, des économies d'énergie.

MM. Mathieu Pesenti, Christian Charotton et Jean-Luc Duperrex ont été formés à ce nouveau système électronique, dont les réglages pourraient aussi, si nécessaire, être opérés à distance.

Le contrat de maintenance permet également de remédier à certains travaux spécifiques, par exemple le nettoyage de la hotte de ventilation de la cuisine. De plus, chaque entreprise effectuant des travaux est ainsi mieux contrôlée sur la bienfaisance de ses interventions

La commission a continué la séance en visitant la salle de gymnastique et le local de rangement du matériel, le local des jeunes, la bibliothèque, les caves, les sanitaires et douches des abris PCi et même les combles. La commission a ainsi pu vérifier les travaux effectués dans les sanitaires et douches des abris PCi. Ces locaux sont aujourd'hui de nouveau « fréquentables » par nos élèves et visiteurs. Quelques menus travaux (grilles) seront encore effectués. Dans la foulée, la commission a voulu savoir si les recommandations du rapport sur le préavis n° 14-2012 ont été suivies. En voici un résumé :

- le budget a été respecté ;
- l'optimisation du système de ventilation dépend de l'utilisation des locaux mais il est important que le concierge assure un suivi régulier de la situation en collaboration avec la société Techbat ;
- Un cahier des charges pour le concierge du Verger n'a pas encore été établi. La commission de gestion, unanime, reprend le souhait de la commission de l'époque et demande que ce document soit produit le plus rapidement possible, tout en tenant compte des échéances de PWC.

La commission de gestion relève avec plaisir que notre Exécutif étudie actuellement une nouvelle organisation de la conciergerie de tous les immeubles communaux. La commission se permet de conseiller l'étude d'une intégration plus logique de ces postes dans l'organigramme de la commune.

Le système d'accès par clés électroniques, dont le préavis n° 12-2012 a été adopté par le Conseil communal le 14 mai 2012, sera installé durant les vacances d'été 2013.

Un élément complémentaire relatif au Centre communal du Verger :

Au 31.12.2017 il ne restera plus que CHF 23'400.- à amortir sur un montant d'emprunt initial, en 1986, de CHF7'715'000.-. Si ce constat est réjouissant, la Municipalité est toutefois consciente des futurs coûts de remplacement et d'entretien des installations.

La commission de gestion propose alors, comme pour les autres biens immobiliers, d'établir et de tenir à jour un planning des investissements.

Complément à la séance du 7 février

En date du 26 mars, et selon le souhait de la commission, MM. Fritz Waelti et Didier Chapuis ont rencontré, sur son lieu de travail, M. Mathieu Pesenti, concierge remplaçant du Verger, en présence de M. Yvan Roachat, municipal. Le but de cette rencontre est de faire connaissance avec un collaborateur de la commune et de se rendre compte directement de son vécu quotidien.

La délégation de la commission a pu constater que M. M. Pesenti maîtrise très bien la partie des commandes de chauffage et de ventilation. Il a à cœur de toujours économiser un maximum d'énergie et de fournir des prestations à la hauteur de ce qui lui est demandé.

M. M. Pesenti a pris note que le local de réception, à l'entrée de la grande salle, peut servir de bureau, mais doit être mis en ordre et accessible pour les éventuelles locations du week-end. Un état des lieux est dressé avant et après chaque location. Tout constat de vaisselle cassée, locaux partiellement ou non nettoyés, comme tout autre événement inhabituel doit être mentionné sans tarder au responsable du Verger ou au secrétariat communal.

La délégation évoque aussi les abords et le parking du Verger. Un traitement contre la mousse sera opéré

par les services extérieurs. M. Y. Rochat, municipal en charge du dicastère, informera régulièrement le Conseil sur les travaux d'entretien des espaces extérieurs (y.c. le parking), de la rampe d'accès située à l'arrière du bâtiment, ainsi que de la végétation.

La charge de travail de M. M. Pesenti varie selon les jours ou les périodes de l'année. Les mercredis et les périodes de vacances sont très calmes. Bien qu'il puisse toujours trouver quelque chose à faire, il estime pouvoir, selon l'activité du moment, aider ses collègues.

Sans connaître les résultats du travail d'accompagnement du personnel réalisé par l'entreprise PWC, la commission réitère ses encouragements à une réorganisation très prochaine des postes de conciergerie. Une structure et une hiérarchie bien établies ne peuvent qu'augmenter, améliorer la suppléance, la complémentarité, le développement des collaborateurs et la reconnaissance de leur savoir-faire.

L'innovation de cette démarche en allant à la rencontre du personnel a répondu aux attentes de la commission. Ses deux délégués ont eu du plaisir à partager ce début de matinée avec M. Pesenti. Ce dernier a eu de l'intérêt à expliquer son métier.

Séance du 19 mars – Administration et déchetterie

Le mardi 19 mars, la commission de gestion, sans M. Stéphane Zurcher excusé, s'est retrouvée à 18 heures à la salle de la Municipalité en présence de Mme Isabelle Hautier, syndique, MM. Yves Jauner, Pierre-André Ischi et Yvan Rochat, municipaux. Mme Isabelle Gay Crosier les a rejoints plus tard.

La première partie de la séance a permis un échange avec M. Nicolas Gaillard de la société PWC.

La société PWC a été mandatée par la Municipalité, dans le courant de l'année 2009, afin de procéder à un audit général sur le fonctionnement global des services internes et externes de notre commune, confrontée à des problèmes organisationnels dus principalement à son développement. Ce mandat se renouvelle d'année en année. Il subsistera aussi longtemps que nécessaire.

L'évaluation faite, à l'automne 2010, au sein de l'administration a démontré la nécessité d'améliorations en termes de structure, de communication, d'organisation et de répartition des tâches ; ceci pour une meilleure efficacité du travail. Les rôles et responsabilités de chacune et chacun ont ainsi été redéfinis.

Avec l'engagement de M. Roan Vallat, responsable technique, notamment en charge du suivi des dossiers de demandes de permis et d'autorisation de construire, Mme Nussbaum a pu se recentrer sur des tâches essentielles au bon fonctionnement du secrétariat.

Notre Municipalité se félicite de l'engagement de M. R. Vallat, homme de terrain, efficace et pragmatique, au bénéfice d'une formation reconnue de géomaticien et d'une expérience de terrain. En effet, la complexité des dispositions, règles et normes en matière d'aménagement du territoire nécessitent des compétences et expériences spécifiques. M. R. Vallat s'occupe notamment de remettre à jour, en collaboration avec le bureau RLJ ingénieurs conseils SA, les plans des réseaux d'eau et des collecteurs. Il collabore encore à la révision du plan général d'affectation, PGA.

La gestion électronique des dossiers, GED, a également été « implémentée. » Elle améliore grandement le travail de gestion et de suivi des affaires. Les documents entrant au sein de l'administration sont scannés et introduits dans ce programme sécurisé. Ceci permet une lecture et un suivi facilité pour les collaborateurs en charge des dossiers.

La Municipalité a fait part de sa totale satisfaction du fruit du coaching de M. N. Gaillard. Il a permis une très nette amélioration du fonctionnement de sa structure interne.

L'audit des services extérieurs a eu lieu à fin juillet 2012. Il sera transmis prochainement à la Municipalité. Basées sur un diagnostic -aspects positifs et négatifs-, des améliorations seront proposées en vue d'optimiser le fonctionnement desdits services.

Les entretiens d'évaluations et de suivis des collaboratrices et collaborateurs, nécessaires et utiles, sont menés depuis 2010. Ils permettent une écoute, mais aussi certains recadrages et un travail de remotivation.

En complément, la Municipalité a aimablement invité la commission de gestion à la restitution de l'audit des services extérieurs. Les résultats et analyses ont été présentés, le 2 mai 2013, par M. Nicolas Gaillard de la société PWC. M. Fritz Waelti représentait la commission de gestion. L'analyse étant confidentielle, la commission ne peut qu'exprimer sa satisfaction du travail effectué par PWC.

La seconde partie de la séance fut consacrée à la gestion de la déchetterie intercommunale, en présence de Mme Corinne Costa, directrice de Valorsa.

Rappelons que la déchetterie est implantée sur une fraction de parcelle, totalisant 15'000 m², dont Valorsa SA est propriétaire et bailleur. Sa gestion, confiée à cette même société, repose sur une convention, signée en 2002, entre les communes de Gollion, Penthalaz et Pentha. Des raisons d'opportunité avaient alors prévalu à créer un site commun aux trois localités. Les instances cantonales soutiennent toujours les regroupements de tels sites, plutôt que la création de déchetteries spécifiques à chaque commune.

La mise en place de la taxe au sac a généré une diminution significative du volume récolté des ordures ménagères, de l'ordre de 54 tonnes pour les seuls mois de janvier et février 2013. Si, selon Mme Costa, une certaine morosité économique est un indice, l'ampleur de cette diminution reste inexpliquée. L'augmentation de 5 tonnes de papier récolté ne compense que partiellement la différence d'avec les mois et années précédents.

Une évolution du poids moyen des sacs est observée, il passe de 3 kg en 2012 à 3,6 kg en 2013. Le contenu des sacs blancs n'ayant pas été analysé, toute comparaison avec la période précédente s'avère impossible.

En relation avec l'introduction de la taxe au sac, les règles et prescriptions d'utilisation de la déchetterie ont fait l'objet de diverses communications : séance publique le 31 janvier 2013, distribution de flyers «tous ménages», information sur le site Internet de la commune Penthalaz.

Certes un travail de sensibilisation, auquel se livre le personnel de Valorsa, est toujours d'actualité sur le site. Toutefois les cas d'abus sont quasi inexistant.

Le site de Valorsa nécessite, du fait de la croissance démographique des trois villages, des adaptations liées aux horaires d'ouverture et à la circulation et au stationnement des automobiles ; chaque utilisateur est certainement à même d'en comprendre le défi.

Pour continuer sur la question de la circulation et plus encore sur l'accessibilité, l'amélioration du chemin bordant le site pourra se faire dès la fin des travaux de la STEP.

D'autres évolutions concernent l'augmentation des types de matières récoltées et recyclées. Quand bien même l'avenir se dessine vers un tri plus sélectif des matériaux, le système de valorisation repose sur des critères non seulement écologiques, mais aussi économiques.

Séance du 27 mars - ASIcOpe

En marge des séances prévues, la commission a souhaité traiter le sujet ASIcOpe. Tous les membres sont unanimes à signaler l'importance dont découlent les décisions prises par cette association. Les démarches entreprises ont été, premièrement, d'adresser six questions à la présidente du comité de direction de l'ASIcOpe, Mme Ingrid Rossel de Vuflens-la-Ville, puis d'assister à une séance publique du conseil intercommunal en date du 27 mars à La Chaux. Piéric Freiburghaus et Didier Chapuis étaient présents.

Les questions posées ont été les suivantes :

1. *L'ASIcOpe ayant le statut de personnalité morale de droit public et pouvant contracter des emprunts (max 20 Mio), quelle est la politique d'emprunts de l'association lors des investissements ? De même existe-t-il une ligne de crédit et dans quels cas est-elle utilisée ? Est-ce seulement sur des biens dont l'ASIcOpe est propriétaire ? Les communes ayant aussi un plafond d'endettement.*
2. *Que pensez-vous de la réflexion suivante ? :
« Idéalement le vote des représentants des communes qui siègent au conseil intercommunal devrait refléter l'avis de la majorité du conseil communal. »*
3. *Lors d'investissements très importants dont une répercussion non négligeable sur les finances communales est inévitable (projet du complexe scolaire et de la piscine couverte de Cossonay), n'est-il pas possible d'obtenir une information officielle dans chaque conseil avant le vote du conseil intercommunal ?*
4. *La circulation des informations de l'ASIcOpe vers les délégués semble prendre du temps. Les rapports des commissions ne sont connus que lors du conseil. Est-il possible d'améliorer le processus ?*
5. *L'article 12 mentionne que les décisions du Conseil intercommunal sont affichées aux piliers publics des communes associées. Est-il envisageable que ces informations soient aussi transmises par mail aux communes pour information aux membres des conseils et publication sur le site internet de la commune ?*
6. *Lorsque le conseil communal a des demandes d'éclaircissement sur les comptes de l'ASIcOpe, quelle est la démarche à entreprendre ? Demande via un de ses représentants sous la forme d'une interpellation ?*

Le comité de direction du conseil intercommunal a répondu par mail, en date du 14 mars. Les réponses complètes et détaillées sont jointes au présent rapport.

En conclusion, la commission ne peut que confirmer l'importance du rôle de l'association et des décisions qui sont prises au sein de son conseil. Celui-ci fonctionne, rappelons-le, de manière autonome et sur un mode identique à celui d'un conseil communal. Ses séances sont publiques.

La commission encourage la Municipalité à communiquer activement, et dès qu'elle en a connaissance, les dates des séances et les sujets à débattre du conseil intercommunal. Par ailleurs il serait souhaitable que tous les membres délégués, y compris les membres remplaçants, se concertent avant les séances, confrontent leurs opinions et puissent voter de façon à défendre au plus près les intérêts de notre commune.

Les statuts de l'ASIcOpe sont disponibles, sur demande, auprès du secrétariat de l'association : ASIcOPE, chemin du Collège 1, 1305 Penthalaz.

Séance du 17 avril 2013 – Administration, personnel du greffe et technique

Le 17 avril 2013, une délégation de la commission de gestion composée de Mme Sandrine Berthoud et de MM. Piéric Freiburghaus et Stéphane Zürcher, accompagnée de Mme Isabelle Hautier, a siégé de 8h30 à 12h00 en salle de municipalité. Cette matinée fut consacrée à la rencontre du personnel du greffe municipal et du bureau technique. L'objectif étant de mieux saisir l'organisation et la répartition des tâches, les changements et évolutions apparus et souhaités, ainsi que la satisfaction des collaboratrices et du collaborateur.

Bureau du greffe :

Le bureau du greffe municipal compte trois employées pour 2,7 ETP (équivalent temps plein) et une apprentie. Il est comme chacun le sait, sous la responsabilité de Mme Sylvie Nussbaum, greffe municipale, cheffe de service et subsidiairement maître d'apprentissage.

Comme signalé précédemment, la gestion électronique des dossiers, GED, mise en place depuis 2 ans, constitue un progrès significatif. Ce logiciel bénéficie d'évolutions permanentes, ce dont chacune des employées se félicite. Toutes les collaboratrices ont bénéficié d'une formation à la GED.

Les travaux spécifiques, variant d'une semaine à l'autre, sont distribués hebdomadairement par la cheffe de service. Un ralentissement de leur volume est naturellement observé en période estivale.

L'audit confié à PWC est qualifié de profitable par le personnel administratif. Des évolutions dans l'organisation du travail, telles les suppléances, ont pu être mises en place.

La commission s'est entretenue, par ordre chronologique, avec Mme Claire Bourgeois, Mme Valérie Werren puis finalement Mme Sylvie Nussbaum.

Mme C. Bourgeois, occupe depuis cinq ans un poste à septante pourcents. Son cahier des charges comprend les attributions suivantes : procédures de naturalisations, validation des signatures pour les initiatives, contrôle de validité des bulletins de vote, assurances (dégâts), journal d'information communal « Le Cancanier » et gestion des baux des jardins familiaux. Mme C. Bourgeois supplée Mme R. Clavel au bureau du contrôle des habitants.

Mme V. Werren, aujourd'hui secrétaire municipale adjointe, occupe un poste à cent pourcents depuis huit ans. En plus du remplacement de cas en cas de la titulaire, Mme V. Werren rédige les procès-verbaux des séances de Municipalité, adresse les ordres du jour aux membres de l'exécutif et les documents y relatifs, ainsi que les décisions prises par le Grand Conseil. Elle est aussi en charge des relations avec le bureau du Conseil communal.

Mme V. Werren assure la correspondance courante, notamment les emails. Elle gère la liste des électeurs. Elle offre encore vingt pourcents de son temps à des travaux administratifs du bureau technique et participe au suivi de formation de l'apprentie.

Mme S. Nussbaum, en poste depuis plus d'une douzaine d'années, cumule les fonctions de secrétaire municipale et de cheffe de service. Elle officie également en tant que cheffe du personnel lors des absences de Mme I. Gay-Crosier.

Outre les fonctions qui relèvent de son poste comme, par exemple, la préparation des séances de l'Exécutif ou l'organisation et la planification des tâches. Mme S. Nussbaum rédige les préavis, en cas d'urgence et à la place du municipal en charge. Ajoutons encore qu'elle établit les taxations ECA définitives.

Une des tâches chronophages concerne les ordonnances pénales (stationnement, sacs à ordures noirs, dénonciations, etc.). La secrétaire municipale, ou son adjointe, assiste Mme la syndique lors des auditions bimensuelles et établit les procès-verbaux.

Mme S. Nussbaum a suivi une formation et récemment obtenu un diplôme d'assistante en ressources humaines.

Bureau technique :

M. Roan Vallat a été engagé, à plein temps, en juin 2011 dans le but de s'occuper essentiellement de la police des constructions. Il ne consacre aujourd'hui que 50% de son temps audit domaine. L'ampleur et la diversité de ses tâches de technicien ont grandement évolué : études et gestion des projets communaux, aménagement du territoire, génie civil, routes, signalisation, modération de trafic, canalisations, demandes d'abattage, entretien et rénovation des bâtiments publics, etc. Le transfert des archives, jusqu'ici détenues par le bureau technique RLJ, a eu pour incidence la reprise de la gestion des plans du cadastre souterrain, du réseau d'eau et d'évacuation des eaux usées, tout comme de la planification des travaux.

La multiplicité et la variété des secteurs d'activités satisfont M. R. Vallat. Il bénéficie heureusement, pour les tâches administratives, d'un appui à vingt pourcents de Mme V. Werren, tout comme des services extérieurs.

La charge de travail ne permet pas de fournir des prestations pour d'autres communes.

La question du contrôle des aspects énergétiques, lors des demandes de permis de construire a été abordée. Ce contrôle est maintenant de compétence communale et exige des connaissances approfondies et du temps pour s'y pencher sérieusement. Sachant que le Canton et plus particulièrement le SEVEN demandent que les dossiers soient remplis par un mandataire reconnu, le service communal s'appuie sur un rapport de confiance.

La modification des lois en matière de promotion d'énergie renouvelable a allégé la procédure en matière d'autorisation, en dispensant ces installations de permis de construire. Cette évolution s'est révélée aussi bénéfique pour l'administration.

M. R. Vallat note également les excellents rapports qu'il entretient avec ses pairs d'autres communes, ce qui permet un échange d'avis et d'expériences dans des situations peu courantes.

A moyen et long terme, un des objectifs majeurs est la mise en place d'un guichet cartographique accessible à chacun via Internet.

Les représentants de la Commission de gestion saluent la spontanéité et une franche liberté dans les échanges avec l'ensemble du personnel de l'administration rencontré. Une saine organisation du travail, une cordiale entente et un bon niveau de satisfaction exprimé par les collaboratrices et le collaborateur peuvent être soulignés.

Séance du 15 mai - Comptes

Le mercredi 15 mai, la commission de gestion au complet s'est réunie en salle de Municipalité.

La Municipalité était représentée par Mme Isabelle Gay-Crosier, MM. Yvan Rochat, Pierre-André Ischi et Yves Jauner. Mme la syndique Isabelle Hautier était excusée. M. Claude Brocard représentait la commission des finances. Mme Anne-Laure Girard, boursière, était également présente.

En l'absence de la syndique, les comptes 2012 ont été présentés par M. Y. Jauner, vice-syndic.

Comptes

Alors que le préavis n° 08-2011, concernant le budget pour l'année 2012, prévoyait un excédent de charges de CHF 1'562'100.- ramené, grâce au prélèvement de CHF 950'000.- sur les fonds de réserves, à un déficit pour l'exercice 2012 de CHF 612'100.-, la commission a eu le plaisir d'enregistrer trois bonnes nouvelles pour ~~sur~~ les comptes 2012 :

La première : grâce à un budget prudent au niveau des revenus et à une augmentation maîtrisée des charges, le déficit prévu, de CHF 612'100.-, a pu être ramené à CHF 232'531.46, ceci avant comptabilisation des entrées exceptionnelles. Ce résultat est d'importance en ces temps qui courent.

La deuxième bonne nouvelle concerne le montant des revenus exceptionnels, dus à un solde, en notre faveur, de la péréquation 2011, des remboursements de l'Ajerco, de l'ARAS et de la facture sociale. Le total de la somme s'élève à CHF 584'000.-. Grâce à cela, le bilan final est positif.

La troisième bonne nouvelle est le gain immobilier non prévu de CHF 2'600'000.-. Même si la moitié de ce montant sera pris en compte dans le calcul pour la péréquation, il constitue tout de même une favorable et heureuse surprise.

Pour clore le chapitre, on retiendra que suite à ces entrées exceptionnelles, en particulier le gain immobilier, les comptes se soldent par un bénéfice final de CHF 2'951'468.54, avant attribution aux fonds de réserves, alors que le budget 2012 présentait un déficit. La dette par habitant a quant à elle diminué de CHF 122.-, passant ainsi à CHF 3753.-

Proposition de répartition de l'excédent de revenus et résultat final :

La commission a étudié avec attention la proposition de la Municipalité pour l'attribution d'une partie des bénéfices aux fonds de réserves et fait les propositions suivantes :

La moitié du gain immobilier de 2'600'000.-, précédemment cité, sera pris en compte dans le calcul de la péréquation et aura, de ce fait, une incidence sur la facture finale. Le fonds de réserve actuellement provisionné s'élève à CHF 200'000.-. La Municipalité n'estime pas nécessaire d'augmenter celui-ci. Par précaution, la commission demande une augmentation du fonds de péréquation, de l'ordre de CHF 200'000.-, le portant ainsi à CHF 400'000.-. Le Conseil communal a le pouvoir, en tout temps, de dissoudre ce fonds de réserve et de transférer le solde sur un autre fonds. En conséquence, la commission propose une modification des conclusions.

La commission proposait aussi d'amortir sur un délai plus court l'investissement comptable de la cure en prévision de sa probable démolition. Les charges d'amortissement liées à un bâtiment qui n'existe plus sont inopportunes. L'avenir de ce bâtiment n'étant pas encore fixé, la commission renonce à un amortissement extraordinaire. Ce point devra être rediscuté dès la possible validation du projet « Ensemble ».

La commission approuve les amortissements supplémentaires et est favorable à la liquidation des petits montants.

Il faut encore mentionner que sur un total des fonds de réserve, financements spéciaux compris, de CHF 9'319'646.21, un montant de CHF 2'548'200.- est déjà engagé.

Comptes de fonctionnement 2012

Administration :

Compte n° 110.318.5 : le coût est justifié par les frais d'avocats engagés.

Compte n° 110.318.90 : la réorganisation aura lieu en 2013, et non en 2012 comme prévu.

Sports :

Compte n° 1702.390.1 : une entreprise privée entretient les terrains de football. Le personnel communal s'occupe des abords et a augmenté la fréquence des interventions. Afin de mieux refléter la réalité, le report des heures effectuées a été amélioré.

Compte 1706.465.91 : il est heureux de relever que l'association de la piscine et du camping clôt l'exercice 2012 avec un bénéfice.

Impôts:

Compte n° 210.400.1 : La préoccupation première de la commission était de comprendre les importantes fluctuations des rentrées fiscales, sur le revenu des personnes physiques, constatées d'une année à l'autre. Pour cela elle avait souhaité pouvoir rencontrer un responsable de l'office d'impôt. Cela s'est avéré impossible, le seul interlocuteur agréé en la matière étant la Municipalité. Mme A.-L. Girard a renseigné la commission en mentionnant que les principaux facteurs expliquant les variations annuelles sont le taux d'imposition, les revenus des contribuables et les soldes d'impôts des années précédentes.

Service financier :

Compte n° 230.331.203 : l'amortissement de la piscine commencera en 2013.

Forêts :

Compte n° 320.318 : les charges salariales ont augmenté proportionnellement au nombre de stères débités.

Bâtiments :

Comptes n°s 3501 à 3566 : la diminution apparente des revenus locatifs peut s'expliquer. Ils sont marginalement dus à l'abaissement du taux hypothécaire et à l'adaptation des loyers. La différence principale est liée à la variation de dates d'enregistrement des paiements. La gérance n'utilise pas de comptes transitoires, ce qui est très étonnant lors de l'établissement d'une comptabilité.

Routes :

Compte n°430.315.4 : la réparation de la rétro-pelleteuse Kubota est la cause majeure de cette augmentation.

Instruction publique et cultes :

Compte n°512 : la halte-jeux « Les petits-poussins » tient bien son budget

Comptes n°s 510 et 520 : la commune n'a que peu de prise sur les coûts de l'ASiCoPe qui, pour Penthalaz, s'élèvent à CHF 1'378'901.40. (La participation effective pour 2012 est de CHF 1'374'186.25. Le compte comprend un solde positif de CHF 4'715.15.) Le crédit de réalisation du complexe scolaire et de la piscine couverte de Cossonay a été l'objet principal de la dernière séance du conseil intercommunal du 29 mai 2013. La concrétisation de ce projet, estimé à CHF 18 millions, induira un supplément substantiel de coût par élève. Pour information, la Municipalité de Penthaz a souhaité que son conseil prenne position sur la motion déposée à ce sujet le 29 mai. Ses délégués ont voté dans le sens du résultat du vote exprimé par le conseil communal.

Police :

Compte n° 610.351 : la commission s'interroge sur l'utilisation concrète des fonds alloués à cette nouvelle organisation et demande à la Municipalité de bien vouloir relayer cette question auprès de la Préfecture.

Social :

Compte n° 711 : la progression de la fréquentation de la cantine « Midicroque » et les conséquences sur ses comptes sont positives.

Séance du 21 mai - Comptes

La commission, sans M. Stéphane Zürcher excusé, s'est réunie le 21 mai. Tous les membres de la Municipalité, de même que Mme Anne-Laure Girard étaient présents. La commission des finances était excusée.

Lors de cette traditionnelle séance consacrée à la vérification de pièces comptables, la commission de gestion a souhaité vérifier les comptes suivants :

110.317	<i>Réceptions & manifestations</i>
110.318.5	<i>Honoraires et frais d'expertises</i>
110.436.16	<i>Remboursements divers</i>
210.400.1	<i>Impôt sur le revenu</i>
430.314.32	<i>Entretien éclairage public</i>
430.315.4	<i>Entretien des machines et matériel d'exploitation</i>
430.315.5	<i>Entretien des véhicules et accessoires</i>
3502.314.1 à 3502.423	<i>Maison de Ville</i>

La Municipalité et Mme A.-L. Girard ont répondu à satisfaction à toutes les questions qui leur ont été posées. Les contrôles effectués par pointages ont permis à la commission de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée. La commission souligne aussi la très bonne tenue et gestion du classement des pièces justificatives.

Pré-conclusions

En préambule et à titre de pré-conclusion, la commission de gestion tient à remercier sincèrement la Municipalité qui s'est montrée toujours disponible et a répondu ouvertement aux questions posées, ceci dans tous les domaines qui ont été abordés. La commission peut vous confirmer que les heures consacrées par nos autorités à la bonne marche des affaires communales sont impressionnantes.

Des félicitations et un grand merci particulier à notre nouvelle boursière, Mme Anne-Laure Girard, pour la très bonne maîtrise de son domaine et qui a su relever le défi de remplacer son illustre prédécesseur. La commission n'oublie pas le personnel communal pour ses prestations fournies tout au long de l'année.

La commission tient aussi à préciser qu'elle est consciente de ses prérogatives et a toujours à cœur de ne pas empiéter sur celles de la Municipalité. Pour répondre à certaines inquiétudes, la commission de gestion ne peut que confirmer son souci principal qui est de fournir un travail précis, sans complaisance ni naïveté, qui tienne compte de sa responsabilité auprès des conseillères et conseillers qui l'ont élue pour ce mandat. Lors de ce travail de contrôle, la place réservée à une part émotionnelle est très restreinte. Si une ou des questions adressées soit à la Municipalité, soit aux membres du personnel ont pu être maladroitement posées et désagréablement ressenties, tous voudront bien accepter les excuses des membres de la commission.

Aux propos de suspicion et de méfiance évoqués par Mme la syndique, la commission de gestion leur oppose, d'une part, sa démarche innovante en s'intéressant de près au travail des collaborateurs de la commune et, d'autre part, sa confiance dans l'avenir de la Commune, au travers de ses autorités et institutions.

Conclusions

La commission de gestion vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, à accepter les conclusions modifiées du préavis municipal n° 30-2013, à savoir :

Le conseil communal de Penthalthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 30-2013, où le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2012, se soldant par un excédent de revenus de CHF 2'951'468.54 avant les écritures finales ci-dessous ;
2. d'autoriser selon le détail figurant dans les comptes :
 - 2.1 des versements sur les fonds de réserve d'un montant total de CHF 2'700'000.-
 - a) au fonds de réserve n° 9.281.350 pour renouvellement/rénovations bâtiments, CHF 1'500'000.-
 - b) au fonds de réserve n° 9.282.430 pour travaux futurs, CHF 1'000'000.-
 - c) au fonds de réserve n° 9.282.100 pour Administration générale, péréquation et facture sociale, CHF 200'000.-
 - 2.2. des amortissements supplémentaires pour un montant total de CHF 134'800.-
 - a) pour la construction de la route de Dessous-la-Ville, n° 9.141.01.23, CHF 50'000.-
 - b) pour la construction du réservoir de Montjoux, n° 9.144.01.05, CHF 84'800.-
3. de virer l'excédent de revenus de CHF 116'668.54 au compte Capital ;
4. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2012.

Penthalthaz le 30 mai 2013

Le rapporteur, les membres :

Didier Chapuis

Corinne Borgeaud

Sandrine Berthoud

Piéric Freiburghaus

Stéphane Zürcher

Pascale Zbinden

Fritz Waelti

